

S'exprimer pour mieux travailler

#Droitd'expression

8 L'UFICT : UN ESPACE DE CONFIANCE POUR AGIR

Les salarié.e.s aspirent légitimement à s'exprimer sur leur travail et ce faisant à lui donner du sens. Mais où et comment s'exprimer et exercer ce droit ?

À PARAÎTRE

- 1 - Campagne « Droit d'expression »
- 2 - Règlement Intérieur, Charte éthique : décrypter pour se protéger
- 3 - Responsabilité Sociale des Entreprises
- 4 - Des droits à utiliser
- 5 - Manager pour mieux travailler
- 6 - Manager autrement, ça existe (diffusion différée voir #7)
- 7 - Un statut pour le lanceur d'alerte
- 8 - **L'Ufict, un espace de confiance pour agir**
- 9 - Des représentants du personnel pour porter la voix des salariés

Si l'expression dans l'entreprise est « bâillonnée », le syndicat, lui, est un espace collectif pour porter des propositions sur le travail.

Comme nous l'écrivions au début de cette campagne où nous avons abordé les différents volets du droit d'expression des salariés, nous savons que la prise de parole autour du travail, même si elle est a priori « encouragée » par les directions d'entreprise, est aujourd'hui un exercice contraint, loin d'être facile à exercer. En théorie, le droit indique qu'un salarié ne peut pas être sanctionné pour avoir donné son avis sur tel ou tel aspect du travail. Et pourtant les salariés, y compris les cadres, se risquent de moins en moins à émettre une critique même constructive visant l'organisation du travail, les propositions alternatives sur un dossier, etc ... Et c'est souvent par peur de mesures de « rétorsion », mises au placard ou menaces sur l'évolution professionnelle, le salaire etc ...

Ce qui nous conduit d'ores et déjà à l'analyse suivante :

- ▶ être porteur de propositions sur le travail est pourtant l'essence même d'une fonction à responsabilité, et les salariés sont souvent les mieux placés pour le faire.
- ▶ les nouveaux modes de management et outils « collaboratifs », très en vogue, ne sont pas autoporteurs. Ce n'est donc pas l'outil qui crée l'expression ou l'échange, mais bien la volonté réelle de l'organisation.

Le syndicat, lieu d'échange et de construction

Le syndicat Ufict peut d'abord permettre à chaque ingénieur.e, cadre, technicien.ne, d'exprimer librement ses interrogations, ses propositions, sans crainte. Au-delà, il permet de porter ces questions dans un cadre collectif qui enrichit la réflexion. S'y investir est donc un gage d'efficacité tant à l'échelle professionnelle que personnelle.

Chacun.e peut y retrouver le droit à la parole, et surtout confronter sa situation à celle de ses collègues pour sortir de l'isolement.



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir

S'exprimer pour mieux travailler

« **Elaborer collectivement des solutions adaptées aux situations que vous rencontrez ...** »



Mais bien sur, cela ne suffit pas. Il faut permettre à ces expressions d'être portées à l'extérieur du cercle des syndiqués, auprès des autres salariés, de la Direction. Pour cela l'Ufict, riche de 10 000 ingénieur.e.s, cadres et technicien.ne.s du secteur de l'énergie et des mines, est un espace autonome dans la CGT pour faire vivre un syndicalisme qui vous ressemble, pour élaborer collectivement des solutions adaptées aux situations que vous rencontrez dans votre quotidien de travail...

En confrontant vos expressions et vos besoins, en étant présent à tous les niveaux du dialogue social (local, régional ou national), le syndicat fait écran aux volontés patronales de brider votre expression, et ainsi vous protège.

Il peut aussi porter ces éléments à la connaissance des autres syndicats CGT de l'entreprise, de la branche professionnelle, afin de rechercher des convergences, et agir de façon coordonnée partout où cela est nécessaire.

Extraits de la résolution N°1 adoptée lors du dernier congrès de l'Ufict-CGT Mines-Energie :

L'Ufict poursuit les efforts engagés pour répondre aux besoins des adhérents en prenant les dispositions suivantes :

- ouvrir des espaces d'échange entre les syndiqués d'un même site, d'un même métier, d'une même entreprise, en lien avec le syndicat ;
- créer les conditions pour que chaque syndiqué de l'Ufict soit en contact avec les responsables de son syndicat, les mandatés et les élus CGT de son lieu de travail, de son métier, de son entreprise ;
- permettre aux syndiqués de se rencontrer au minimum une fois par an pour échanger, donner leur point de vue sur l'activité menée, participer aux décisions de leur syndicat en matière d'actions, pour élire leurs responsables, proposer des candidatures...

Extraits des statuts de la CGT :

« Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains. La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international. Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein »

A participé à ce numéro :
Pascal Cabantous

Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

revendicatif@ufict.fnme-cgt.fr
www.ufictfnme.fr

Date de parution : 23/10/2019

#Droitd'expression



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir